

Exercice Budgétaire : 2025

Fonction : 311 ACTIVITES ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS  
CULTURELLES

Direction : DCAPC

### Thème : C07.01 Culture

### Objet : Délibération modificative venant compléter la délibération d'orientation de la nouvelle politique culturelle régionale et les délibérations d'application afférentes

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 19 juin 2025, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1111-4, L. 1511-2 et L4221,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération n°2024.01087 du Conseil régional du 20 juin 2024 actualisant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération 20170728 de la Séance Plénière du 29 juin 2017 relative à l'accord de principe de participation à l'engagement partenarial pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas de Calais,

Vu le « Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache » signé le 7 novembre 2018 entre l'État, les Départements du Nord et de l'Aisne, les collectivités locales et leurs groupements, la Caisse des Dépôts, et la Région Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2021.02188 du Conseil régional du 8 décembre 2021 relative à l'engagement de la Région Hauts-de-France au titre de l'acte II du « Pacte pour la Réussite de la Sambre Avesnois Thiérache »,

Vu la délibération n°2025.00587 du Conseil régional du 20 mars 2025 à l'engagement de la région Hauts-de-France au titre de l'acte III du « Pacte pour la Réussite de la Sambre – Avesnois – Thiérache »,

Vu la délibération n°2022.01334 du Conseil régional du 22 novembre 2022 adoptant la convention pour le développement de Calais et du Calaisis 2022-2024,

Vu la délibération n°20170049 du Conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale,

Vu la délibération n°2023.00993 du Conseil régional du 22 juin 2023 relative aux orientations de la politique culturelle : un nouvel élan pour la politique culturelle,

Vu la délibération n°2021.000448 du Conseil régional du 04 février 2021 relative à l'aide à la création et à la rénovation de salles de cinéma - petites et moyennes exploitation,

Vu la délibération n°2023.00087 du Conseil régional du 13 avril 2023 relative au soutien à l'emploi de médiateurs culturels des salles de cinéma 2023-2025,

Vu la délibération n°2023.01210 du Conseil régional du 22 juin 2023 d'application de la nouvelle politique culturelle régionale : un nouvel élan pour la politique culturelle régionale et la délibération n°2024.01050 de la Commission Permanente du 10 juillet 2024 venant actualiser le règlement d'intervention relatif à l'engagement de partenariat culturel triennal des opérateurs structurants,

Vu la délibération cadre n°2023.01914 du Conseil régional du 30 novembre 2023 relative aux aides à l'investissement de la politique culturelle,

Vu la délibération n°2023.01946 du Conseil régional du 30 novembre 2023 d'application de la nouvelle politique culturelle régionale relatives aux aides à l'investissement - « Acquisition ou renouvellement d'équipement scénique, technique ou d'exposition pour les opérateurs structurants », « Aides à l'investissement pour les projets culturels en itinérance », « Appel à manifestation d'intérêt pour des micro-folies mobiles »,

Vu la délibération n°2024.00345 de la Séance plénière du 1er février 2024 relative à l'aide ciblée en faveur des Musées de France – Soutien aux expositions temporaires,

Vu la délibération n°2024.00313 du Conseil régional du 8 février 2024 relative à l'aide ciblée en faveur des Maisons d'éditions et des librairies indépendantes des Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2024.00169 du Conseil régional du 28 mars 2024 relative à l'adoption des règlements d'intervention en faveur de la restauration du patrimoine et la délibération n°2024.01882 du Conseil régional du 12 décembre 2024 relative à l'ajustement des dispositifs de restauration du patrimoine,

Vu l'avis émis par la commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

#### CONSIDERANT / PREAMBULE :

Concevant le dynamisme culturel du territoire comme un facteur d'attractivité, la Région Hauts-de-France se positionne en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme une région inventive, accélérateur de développement culturel, créative, catalyseur des filières et des projets artistiques, équilibrée, au service du développement culturel des territoires, participative, en agissant au plus près des habitants et notamment des jeunes.

Elle a ainsi articulé sa politique culturelle régionale, dans une délibération-cadre du 02 février 2017, autour de trois grandes orientations fondatrices :

- Imaginer une région Hauts-de-France, territoire de créativité,
- Faire des Hauts-de-France la région du dialogue permanent entre acteurs culturels, territoires et habitants,
- Hisser les Hauts-de-France comme terre du rayonnement culturel,

En outre, à travers deux axes d'intervention forts, affirmés dans la délibération d'orientation de la séance plénière du 22 juin 2023 : l'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel et l'attention aux habitants et leur espace de vie, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire essentiel des opérateurs culturels et des territoires.

Enfin, pour déployer son ambition, la Région Hauts-de-France a décidé de s'inscrire de manière plus forte encore dans la réalité de son temps et de ses territoires et s'est fixé 2 priorités : le principe d'équité vis-à-vis des filières artistique et culturelles et d'égalité femme-homme, des territoires et des habitants et la transition écologique.

Considérant la volonté de la Région d'apporter une attention plus forte pour les projets situés sur des territoires pas ou peu pourvus en équipements ou ressources culturelles tels que repris dans la cartographie de synthèse des territoires à enjeux annexée à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Région Hauts-de-France :

- De permettre l'accès à la culture à tous les habitants ;
- D'adapter son intervention en fonction des spécificités des territoires et de leurs projets ;
- De veiller à répartir les financements régionaux de façon équitables, en ne laissant aucune zone exclue d'un soutien à la vitalité culturelle et artistique ;

## DECIDE

Par 109 « Pour », 4 « Contre », 41 « Abstention »

- De compléter la délibération d'orientation de la politique culturelle régionale : un nouvel élan pour la politique culturelle et les délibérations d'application afférentes selon les modalités décrites en annexe autour de la notion de territoires à enjeux culturels ;

- D'approuver l'actualisation des règlements d'intervention afférents susvisés afin de retenir un élément d'appréciation supplémentaire au titre du maillage territorial tel que défini dans la cartographie annexée à la présente délibération,

- D'appliquer les règlements d'intervention actualisés aux demandes de subvention déposées au titre de l'année 2026,

Les autres mesures relatives aux règlements adoptés par délibérations restent inchangées.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (131) :** Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Philippe CARON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Héroïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Joëlle GARAULT, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Alexandre MAESELE, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Fatima MASSAU, Madame Caroline MELONI, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Margaux ROUCHET, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

**Pouvoirs donnés (38) :** Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur François DESHAYES donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Laure BAZAN, Madame Isabelle ITTELET donne pouvoir à Madame Claire JOLY, Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Laurence PROUVOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Monsieur Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Elisabeth GONDY donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN PEUVION.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Madame Laurence BARA donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET, Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Madame Huguette FATNA, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE, Madame Sarah FLAMANT donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA.

Madame Zahia HAMDANE donne pouvoir à Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marianne SECK donne pouvoir à Madame Elodie CLOEZ.

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET, Monsieur Loïc PEN donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON.

**N'ont pas participé au vote (15) :** Monsieur Eric DELHAYE, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur André GENELLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Madame Catherine QUIGNON.

**Absents (1) :** Monsieur Guillaume DELBAR.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services  
Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES  
EXPRIMES**

**RAPPORT DE PRESENTATION  
CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES A ENJEUX C**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
12179614
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/06/2025
Retour Préfecture : 24/06/2025

**CONTEXTE**

Les dynamiques culturelles sur les territoires des Hauts-de-France sont variées et en lien avec les caractéristiques des territoires, selon leur caractère urbain ou rural, la composition de la population, les ressources des acteurs publics et privés, l'implantation d'acteurs culturels et d'équipements.

La délibération d'orientation de la politique culturelle régionale de juin 2023 a réaffirmé son ambition culturelle tout en affinant ses orientations. A ce titre, elle a introduit des priorités transversales en matière d'équité vis-à-vis des filières, des habitants et des territoires et de transition écologique.

A travers ces principes et particulièrement celui de l'équité entre les territoires, il s'agit de traduire l'ambition régionale d'une relation de proximité plus forte avec les habitants et d'une approche territoriale pour mieux répondre aux spécificités des territoires. Cette ambition s'appuyait notamment sur les constats tirés de la concertation menée en 2022 auprès de 11 territoires et qui mettait en exergue l'importance d'un développement territorial adapté aux réalités économiques et sociales.

Ainsi, l'ensemble des règlements d'intervention et appels à projets encadrant la politique d'accompagnement font état d'une attention régionale particulière aux **territoires éloignés ou peu pourvus en offre culturelle**.

Au-delà du soutien au développement de la ressource culturelle sur les territoires, notamment en favorisant la présence d'artistes dans des lieux de proximité sur les territoires, la politique culturelle régionale propose de trouver une traduction opérationnelle de cette ambition à travers l'élaboration de cartographies spécifiques permettant de mieux identifier les territoires présentant des enjeux culturels.

**CARACTERISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES A ENJEUX**

La détermination cartographique de territoires à enjeux culturels a vocation à s'appuyer sur des indicateurs objectifs et transparents permettant de poser un cadre politique clair et efficace pour l'intervention régionale.

- ⇒ Un premier zonage correspond au périmètre des **contrats territoriaux** dans lesquels la Région est d'ores et déjà impliqué : Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, le contrat d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et la convention pour le développement de Calais et du Calaisis, qui portent l'engagement des politiques régionales dans la mise en œuvre des objectifs de ces contrats.
- ⇒ Un deuxième travail a été réalisé en 2024 en lien avec l'Agence 2040 pour identifier les territoires présentant des indicateurs de fragilité liés à l'offre culturelle tels qu'un taux d'équipements culturels faible (inférieur à 15 équipements) ou un temps d'accès aux équipements culturels plus importants (supérieur à 15 minutes en voiture). 30 EPCI présentent ainsi des enjeux fort d'accessibilité à l'offre culturelle dont 12 cumulent des indicateurs socio-économiques particulièrement dégradés.  
Ce deuxième travail a ainsi permis d'identifier les territoires éloignés ou peu pourvus en offre culturelle correspondant majoritairement à des territoires ruraux et isolés.

**PARTAGE ET PERSPECTIVES**

A travers l'exercice d'une observation plus fine et objectivée de ses territoires, la Région souhaite également contribuer à une meilleure connaissance partagée avec les opérateurs culturels et les partenaires publics pour mieux coordonner les actions respectives.

Ainsi, cette cartographie a fait l'objet d'une présentation à la commission culture de la CTAP le 3 décembre 2024 et d'un échange technique avec la DRAC et les Départements. Il apparaît que ce dialogue autour d'un référentiel objectif permet de travailler plus finement l'efficacité de l'intervention des partenaires, élément essentiel dans le cadre d'une compétence partagée.

Sur cette base, un nouveau travail cartographique est en cours avec l'Agence 2040 pour identifier les territoires présentant plus particulièrement des freins sociaux (âge, richesse, situation géographique etc.) qui viendrait compléter la cartographie d'accessibilité à l'offre et qui ferait l'objet des mêmes modalités de partage et de déclinaison pour la politique culturelle régionale. Une nouvelle délibération serait alors présentée en séance plénière.

